

Valorisation de la pédagogie innovante



Appels à projets

Afin d'encourager l'indispensable transformation des pratiques pédagogiques et le développement de l'enseignement en ligne, nous désirons **stimuler l'innovation pédagogique** et **favoriser l'émergence des pédagogies actives** au sein de nos formations.

Les objectifs sont d'accroître la qualité et la flexibilité de nos formations afin de **faciliter l'individualisation des parcours et la réussite étudiante**.

Pour cela l'UAPV met en place dans le cadre des appels à projets pédagogie innovante (APPI) un dispositif de **valorisation des engagements pédagogiques**. Ces appels à projet sont lancés 2 fois par an et sont encadrés par le comité de valorisation pédagogique.

APPI : APPELS À PROJETS PÉDAGOGIE INNOVANTE

L'objectif de cette action est d'impulser la transformation pédagogique dans notre université afin de mieux répondre aux nouveaux enjeux de l'enseignement supérieur : diversification des publics étudiants et évolution de leurs attentes, ouverture à la formation tout au long de la vie, nouveau rapport au savoir induit par la révolution numérique, internationalisation.

Les projets éligibles sont ceux qui concernent les formations de l'UAPV.

Critères d'évaluation des projets :

- Le périmètre de la transformation pédagogique impliquée par le projet (Formation complète, semestre, UE, séquence pédagogique)
- Les bénéfices attendus en terme d'apprentissage pour les étudiants
- L'ouverture à la FTLV
- L'ouverture à l'EAD
- La soutenabilité et la pérennité
- Le coût et la faisabilité du projet
- La mutualisation des investissements
- La potentialité d'essaimage.

L'UAPV lance 2 APPI par an, en début de chaque semestre. Les enseignants qui désirent proposer un projet peuvent se faire accompagner par la mission APUI pour la constitution de leur dossier.

Les candidatures sont examinées également 2 fois par an par le comité de valorisation pédagogique.

Les dossiers retenus sont ensuite accompagnés par la mission APUI afin de concevoir le dispositif du projet. Le prochain comité de valorisation pédagogique statue alors sur la validation du dispositif et sa valorisation.

QUALIFICATION DES PROJETS EN PÉDAGOGIE INNOVANTE

Quatre types de projets sont susceptibles de bénéficier d'une valorisation financière.

Les 2 premiers entrent dans le cadre de la labélisation Flex'Hybride, pour un dispositif hybride ou un dispositif d'enseignement complètement à distance.

Le troisième type de projet concerne des enseignements obtenant la labélisation TICE tandis que le dernier s'adresse aux autres projets de pédagogie innovante retenus.

2 appels à projets pédagogie innovante par an

Comité de valorisation

Il est **présidé par le vice-président CFVU** et est **composé de représentants des grands domaines de formation de l'établissement et 30% de personnalités extérieures**.

Les membres statutaires sont :

- le vice-président numérique et innovation pédagogique
- la responsable de la mission APUI
- le vice-président étudiant ou son représentant, élu étudiant au CFVU
- les 4 doyens des UFRs ou les représentants qu'ils ont désignés.

Le comité est complété par 4 représentants des grands domaines de formation sollicités pour leur intérêt pour l'innovation pédagogique. Ils sont nommés pour 4 ans.

Les membres extérieurs sont les vice-présidents CFVU des universités alentours ou le représentant qu'ils désignent

- Aix-Marseille Université
- Université du Sud Toulon-Var
- Université de Nice Sophia-Antipolis
- Université de Corse
- Université de Nîmes
- Université de Perpignan Via Domitia.

Labélisation Flex'hybrid

Enseignement à Distance et hybridation

La reconnaissance de l'enseignement à distance à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse s'entend uniquement pour des enseignements labélisés Flex'Hybrid. La candidature à la labélisation Flex'Hybrid doit être faite lors des APPI semestriels.

Seuls les projets ayant obtenus la labélisation Flex'Hybrid sont valorisés et ouverts en EAD (complet ou hybride).

ÉLÉMENTS CONSTITUANTS DE LA LABÉLISATION FLEX'HYBRID

L'obtention de la labélisation Flex'Hybrid pour un dispositif dépend de la prise en compte plus ou moins avancée des éléments constitutants suivants

Savoirs

L'EAD ne peut pas se résumer à du transmissif brut, que cela soit sous forme d'un livre ou d'une vidéo de captation de cours.

Un cours (en amphi) est certes pour partie la transmission de savoirs mais elle est complétée par un accompagnement des apprenants pour l'acquisition de ces connaissances. La mise à distance de cette phase transmissive doit donc être accompagnée d'une interaction avec les apprenants, qui leur permet d'évaluer leur compréhension et leur propose une remédiation si nécessaire.

Savoir-faire

La mise en place des savoir-faire passe par la réalisation d'exercices ou de problèmes, entendus ici comme une combinaison d'exercices.

En EAD, cela ne peut pas se résumer à des énoncés avec correc-

tions types mais doit comprendre un accompagnement individuel. Chaque étudiant doit avoir un retour individualisé sur son travail, avec si nécessaire des pointeurs sur les parties de cours à retravailler. Les difficultés les plus fréquentes doivent faire l'objet d'une remédiation collective.

Évaluations

Comme pour tout enseignement, mais de façon plus critique en EAD, l'étudiant doit avoir accès à plusieurs occasions d'évaluer sa progression.

Ces évaluations doivent être formatives, avec feedbacks individualisés. Le dispositif doit mixer évaluations par l'enseignant et activités d'auto-évaluation. L'évaluation par les pairs est une approche qui favorise l'analyse réflexive de l'étudiant, elle trouve tout à fait sa place en EAD.

Compétences

Dans une approche par compétences, que cela soit en présentiel ou en EAD, chaque enseignement doit émerger au référentiel de compétences de la formation.

La reconnaissance de l'enseignement à distance à l'Université d'Avignon s'entend uniquement pour les enseignements labélisés Flex'Hybrid

Un outil d'auto-positionnement déclaratif sur ce référentiel permet d'aider les étudiants à objectiver les compétences acquises.

Les occasions de développement des compétences sont constituées d'études de cas réels, de simulations, ou de mises en situation accompagnées et débriefées par l'enseignant ou par les pairs dans le cas d'une approche collaborative.

Interactions régulières et personnalisées

En EAD, la relation pédagogique qui s'établit tout naturellement en présentiel, doit être construite et impulsée lors d'interactions enseignant/apprenant.

De plus, la dynamique de groupe qui se crée spontanément en présentiel, doit être stimulée grâce à des activités instaurant des interactions régulières entre pairs.

Toutes ces interactions sont primordiales pour entretenir la motivation et favoriser la réussite des apprenants.

Elles peuvent être de 3 types différents : ● aide technique ● accompagnement motivationnel ● relation pédagogique

Les deux premiers types d'interactions si elles sont fréquentes et surtout réactives, vont permettre de limiter fortement le taux de décrochage.

Les relations pédagogiques, comme des feedbacks personnalisés, des aides personnelles et contextuelles, des relances individuelles et ciblées permettent quant à elles de maximiser le taux de réussite.

Appropriation du dispositif

Un dispositif d'EAD, encore plus qu'un enseignement présentiel, doit proposer aux étudiants un contrat pédagogique qui inclut : ● un syllabus ● un accompagnement à l'appropriation du dispositif en ligne ● une évaluation du dispositif par les étudiants.